

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 487

24 février 2012

SOMMAIRE

ACP Intermediate Acquisition S.à r.l.	23373	Green Time S.A.	23373
ArcelorMittal Energy S.C.A.	23368	Groupement de Désossage Européen S.A.	23340
AREIM TopHolding S.à r.l.	23375	Helca S.A.	23332
Armal S.A.	23371	Hortense S.A.	23330
Assisted Living Concept Europe S.A.	23373	ING Luxembourg	23350
BNP Paribas L Fix	23333	Kapital Konzept	23345
BNP Paribas Portfolio FoF	23334	Kapital multiflex	23338
BNP Paribas Portfolio Fund	23335	Logan Estates, s.à r.l.	23376
BoI European Holdings S.à r.l.	23375	M77 Group S.A.	23371
Canadalux S.à r.l.	23375	Marble Lane S.à r.l.	23355
Caves Bernard-Massard	23331	Marvol Holdings S.A.	23376
Cbel+ 1 S.A.	23340	Nexus Medical Luxembourg Sàrl	23372
Cezane S.A., SPF	23345	Para Press S.A.	23351
Chinalux SA	23333	Parthena Reys Property Holdings S.à r.l.	23345
Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A.	23330	RM Special Situations Total Return I	23345
CIR International S.A.	23339	Sereno S.A.	23344
Digital Funds	23336	S.L.A.	23375
Domulux S.A.	23373	Sopura Sustainable Development Company S.A.	23344
Dragonfly Invest S.A.	23372	Staedel Hanseatic Sicav	23354
Dragonfly S.A.	23372	Strategy Fund	23337
Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A.	23330	TASS	23332
Eurizon Focus Formula Azioni 2014	23354	UBS (Lux) Institutional Sicav	23338
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 1 ..	23353	UBS (Lux) Key Selection SICAV	23343
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 2 ..	23353	UBS (Lux) Key Selection SICAV 2	23342
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 3 ..	23353	UBS (Lux) Sicav 1	23343
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 4 ..	23353	UBS (Lux) SICAV 3	23331
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 5 ..	23353	VISTA S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	23332
Global Family Protect Umbrella Fund ...	23355		
Global Family Protect Umbrella Fund ...	23354		
Global Family Value Umbrella Fund	23354		

Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 93.778.

All Shareholders and Bondholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

Which is going to be held at the registered office in Luxembourg, on *16 March 2012* at 11am, with the following agenda:

Agenda:

- reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
- presentation and approval of the annual accounts as at 31 December 2011, allocation of results;
- decision to be taken with respect to Article 100 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies;
- discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
- statutory elections;
- miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012021266/1017/17.

Hortense S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.641.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le *16 mars 2012* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2009 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Démission de deux administrateurs, décharge aux administrateurs et nomination de leurs remplaçants.
- Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012023304/45/21.

Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 18.603.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *13 March 2012* at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2011.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2012024668/534/16.

Caves Bernard-Massard, Société Anonyme.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 4.057.

Nous avons l'honneur de convoquer les actionnaires de notre société à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu au siège social à Grevenmacher, le 14 mars 2012 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Transformation de toutes les actions au porteur en circulation en actions nominatives et modification subséquente de l'article 6 des statuts, notamment en enlevant toute référence aux actions au porteur:
«Art. 6. Les actions sont nominatives.»
2. Modification de l'article 16 des statuts, notamment en enlevant toute référence aux actions au porteur:
«Art. 16. Les assemblées générales se tiennent au siège social. L'assemblée générale ordinaire se réunit le dernier mardi du mois de juin au siège social. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée sera remise au lendemain. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.
Les convocations pour toute assemblée générale sont faites d'après les dispositions de la loi. Des lettres missives seront adressées huit jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom.
Seront admis sur la simple présentation du certificat d'inscription les actionnaires inscrits au registre des actions nominatives.»
3. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 17 des statuts et de déposer leurs titres jusqu'au 5 mars 2012 inclus dans un des établissements suivants:

au siège social à Grevenmacher
chez Banque Internationale à Luxembourg
chez BGL BNP Paribas Luxembourg
et à leurs agences.

Grevenmacher, le 5 février 2012.

Pour le Conseil d'Administration
Hubert CLASEN
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012023720/33.

UBS (Lux) SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.430.

Die Aktionäre der UBS (Lux) SICAV 3 sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Dienstag, den 20. März 2012 um 10.45 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2011
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Geschäftsleitung
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16.00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesen-

heitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012024667/755/33.

Helca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.217.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 mars 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012024669/1023/16.

VISTA S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.810.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mars 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012024670/1023/17.

TASS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 6 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2012.

IPConcept Fund Management S.A.

Référence de publication: 2012018356/10.

(120022418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Chinalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.256.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du 9 mars 2012 à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modifications au sein du Conseil d'administration;
2. Renouvellement des mandats au sein du Conseil d'Administration et du mandat de commissaire;
3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012024671/1004/14.

BNP Paribas L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 50.443.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, soit la moitié au moins du capital de la Société présent ou représenté, n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2012, une

DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le vendredi 30 mars 2012 à 11 h 30 dans les locaux de la Société de Gestion, BNP Paribas Investment Partners, bâtiment H2O, 33 rue de Gasperich, L-5826, Hesperange, Luxembourg.

Ordre du jour:

Mise à jour des Statuts comme suit:

1. choix de l'anglais comme langue officielle des Statuts conformément à l'article 26 (2) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif;
2. Articles 3 et 35 : soumission de la Société à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, qui remplace la loi du 20 décembre 2002;
3. Article 6: redéfinition de la notion de «compartiment»;
4. Article 7: redéfinition des notions de «catégorie d'actions» et de «classe d'actions»;
Articles 8, 9, 10, 12, 13, 14, 19, 24, 29 et 31 : remplacement de la notion de «sous-catégorie» par celle de «classe d'actions».
5. Articles 8 et 10 § 6: annulation de l'émission de certificats d'actions
Suppression de l'article 9 relatif aux certificats perdus ou endommagés;
6. Article 10 § 1: création de la possibilité pour le Conseil d'administration de rejeter toute nouvelle souscription;
7. Article 13 § 3: création de la possibilité d'arrondir à la fraction ou à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche en cas de rachat d'actions;
8. Création d'un nouvel article suivant l'article 13 autorisant le Conseil d'administration à scinder ou à regrouper des actions;
9. Article 14 (b) et (e): addendum à la date d'évaluation comme la date de détermination de la valeur des fonds investis (14 b) et du taux de change (14 e);
Article 14 (c): remplacement du dernier cours connu au Luxembourg par le cours de clôture le jour où l'ordre est reçu pour la date d'évaluation des actifs cotés;
Article 14 (d) : suppression du consentement de la banque dépositaire pour la nomination de l'expert désigné pour l'évaluation des actifs non cotés;
10. Article 15 (e) et (f): ajout des termes «catégories ou classes d'actions» pour les suspensions du calcul de la VL et des ordres en cas de fusion ou de liquidation;
Article 15 (f): élimination de la période maximale de 2 jours pour la suspension du calcul de la VL et des ordres en cas de fusion;
Article 15: ajout de la suspension du calcul de la VL et des ordres dans un compartiment lié en cas de suspension identique dans le fonds principal;
11. Article 15 § 3 et § 4: remplacement de la limite de 10 % par une limite à définir par le Conseil d'administration afin de déterminer le pourcentage d'actifs rachetés exigeant une suspension ou un renvoi du traitement des ordres;
12. Article 17 § 5: les décisions du Conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix exprimées;

13. Article 20: ajout de la possibilité pour le Conseil d'administration de créer des compartiments investissant dans d'autres compartiments de la Société ainsi que des compartiments liés;
14. Article 27: L'Assemblée générale des actionnaires peut adopter des résolutions quelle que soit la part du capital représentée. Les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées;
15. Articles 31 et 32: remplacement de la période de 9 mois après liquidation par un renvoi aux réglementations en vigueur pour le dépôt d'actifs non distribués auprès de la Caisse de Consignation;
16. Article 32: réécriture de l'article afin de confier les pleins pouvoirs au Conseil d'administration eu égard aux décisions relatives à l'efficacité et aux conditions d'une fusion, d'une liquidation ou d'une scission de compartiments, de catégories ou de classes d'actions, dans les limites et conditions permises par la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010;
ajout de la liquidation de compartiments liés en cas de liquidation, fusion ou scission de fonds principaux.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions doivent être prises au minimum à la majorité des deux tiers des membres présents.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée sont invités à déposer leurs actions auprès des agents chargés du service financier de la Société au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, comme indiqué dans le prospectus.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée seront admis sur justification de leur identité, à condition de faire connaître leur intention de prendre part à l'assemblée au moins cinq jours francs auparavant.

La version provisoire des nouveaux Statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport intérimaire sont disponibles auprès des agences mentionnées dans le prospectus.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012024672/755/67.

BNP Paribas Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

Puisque le quorum requis aux termes de l'Article 67-1 de la loi du 10 août 1915 régissant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, c'est-à-dire au moins la moitié du capital de la société présent ou représenté, n'a pas été atteinte lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 février 2012, une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra à 10.30 heures, le vendredi 30 mars 2012, dans les locaux de la Société de gestion BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, bâtiment H2O, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Ordre du jour:

Mise à jour des Statuts comme suit:

1. Articles 3 et 35: soumission de la Société à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, qui remplace la loi du 20 décembre 2002;
2. Article 4: correction du nom de la commune du siège social (Hesperange au lieu d'Howald-Hesperange);
3. Article 6: redéfinition de la notion de "compartiment";
4. Article 7: redéfinition des notions de "catégorie d'actions" et de "classe d'actions";
Articles 8, 10, 12, 13, 14, 19, 24, 29, et 31: remplacement de la notion de "sous-catégorie" par "classe".
5. Articles 8 et 10, § 6: annulation de l'émission de certificats d'actions
Suppression de l'article 9 relatif aux certificats perdus ou endommagés;
6. Article 10, § 1: création de la possibilité pour le Conseil d'administration de rejeter toute nouvelle souscription;
7. Article 13, § 3: création de la possibilité d'arrondir à l'unité ou fraction supérieure ou inférieure en cas de rachat d'actions;
8. Création d'un nouvel article suivant l'article 13 autorisant le Conseil d'administration à scinder ou regrouper des actions;
9. Article 14(b): addendum à la date d'évaluation comme la date de détermination de la valeur des fonds investis (14b);
Article 14(d): suppression du consentement de la banque dépositaire pour la nomination de l'expert désigné pour l'évaluation d'actifs non cotés;
10. Article 15(e) et (f): ajout des termes "catégories ou classes d'actions" pour les suspensions de la VNI et des ordres en cas de fusion ou de liquidation;
Article 15 (f): élimination de la période maximale de 2 jours pour la suspension de la VNI et des ordres en cas de fusion;

Article 15: ajout de la suspension de la VNI et des ordres dans un compartiment lié en cas de suspension identique dans le fonds principal;

11. Article 15, § 3 et 4: remplacement de la limite de 10 % par une limite définie par le conseil d'administration afin de déterminer le pourcentage d'actifs rachetés exigeant une suspension ou un renvoi du traitement des ordres;
12. Article 17, § 5: les décisions du Conseil d'administration sont votées à la majorité des voix émises;
13. Article 20: ajout de la possibilité pour le Conseil d'administration de créer des compartiments investissant dans d'autres compartiments de la Société ainsi que des compartiments liés;
14. Article 27: L'assemblée générale des actionnaires peut valablement délibérer, indépendamment de la part de capital représentée. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix émises;
15. Articles 31 et 32: remplacement de la période de 9 mois après liquidation par un renvoi aux règlements en vigueur pour le dépôt d'actifs non distribués auprès de la Caisse de Consignation;
16. Article 32: réécriture de l'article pour donner au Conseil d'administration les pleins pouvoirs en ce qui concerne les décisions relatives à l'efficacité et aux conditions d'une fusion, liquidation, scission de compartiments, catégories ou classes d'actions dans les limites et conditions prévues par la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010;
Ajout de la liquidation de compartiments liés en cas de liquidation, fusion ou scission de fonds principaux.

Conformément à l'Article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, cette deuxième assemblée générale extraordinaire pourra délibérer valablement quelle que soit la part du capital présente ou représentée. Les décisions sont prises au minimum à la majorité des deux tiers des voix émises.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée sont invités à déposer leurs actions auprès des agents chargés du service financier, tels qu'indiqués dans le prospectus, au moins cinq jours francs auparavant.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée seront admis sur justification de leur identité, à condition de faire connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée au moins cinq jours francs auparavant.

La version provisoire des nouveaux Statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport intérimaire sont disponibles auprès des organismes énumérés dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012024673/755/62.

BNP Paribas Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

Puisque le quorum requis aux termes de l'Article 67-1 de la loi du 10 août 1915 régissant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, c'est-à-dire au moins la moitié du capital de la société présent ou représenté, n'a pas été atteinte lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 février 2012, une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra à 10.00 heures, le vendredi 30 mars 2012, dans les locaux de la Société de gestion BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, bâtiment H2O, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Ordre du jour:

Mise à jour des Statuts comme suit:

1. Articles 3 et 35: soumission de la Société à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, qui remplace la loi du 20 décembre 2002;
2. Article 4: correction du nom de la commune du siège social (Hesperange au lieu d'Howald-Hesperange);
3. Article 6: redéfinition de la notion de "compartiment";
4. Article 7: redéfinition des notions de "catégorie d'actions" et de "classe d'actions";
Articles 8, 10, 12, 13, 14, 19, 24, 29, et 31: remplacement de la notion de "sous-catégorie" par "classe".
5. Articles 8 et 10, § 6: annulation de l'émission de certificats d'actions
Suppression de l'article 9 relatif aux certificats perdus ou endommagés;
6. Article 10, § 1: création de la possibilité pour le Conseil d'administration de rejeter toute nouvelle souscription;
7. Article 13, § 3: création de la possibilité d'arrondir à l'unité ou fraction supérieure ou inférieure en cas de rachat d'actions;
8. Création d'un nouvel article suivant l'article 13 autorisant le Conseil d'administration à scinder ou regrouper des actions;
9. Article 14(b): addendum à la date d'évaluation comme la date de détermination de la valeur des fonds investis (14b);
Article 14(d): suppression du consentement de la banque dépositaire pour la nomination de l'expert désigné pour l'évaluation d'actifs non cotés;

10. Article 15(e) et (f): ajout des termes "catégories ou classes d'actions" pour les suspensions de la VNI et des ordres en cas de fusion ou de liquidation;
Article 15 (f): élimination de la période maximale de 2 jours pour la suspension de la VNI et des ordres en cas de fusion;
Article 15: ajout de la suspension de la VNI et des ordres dans un compartiment lié en cas de suspension identique dans le fonds principal;
11. Article 15, § 3 et 4: remplacement de la limite de 10 % par une limite définie par le conseil d'administration afin de déterminer le pourcentage d'actifs rachetés exigeant une suspension ou un renvoi du traitement des ordres;
12. Article 17, § 5: les décisions du Conseil d'administration sont votées à la majorité des voix émises;
13. Article 20: ajout de la possibilité pour le Conseil d'administration de créer des compartiments investissant dans d'autres compartiments de la Société ainsi que des compartiments liés;
14. Article 27: L'assemblée générale des actionnaires peut valablement délibérer, indépendamment de la part de capital représentée. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix émises;
15. Articles 31 et 32: remplacement de la période de 9 mois après liquidation par un renvoi aux règlements en vigueur pour le dépôt d'actifs non distribués auprès de la Caisse de Consignation;
16. Article 32: réécriture de l'article pour donner au Conseil d'administration les pleins pouvoirs en ce qui concerne les décisions relatives à l'efficacité et aux conditions d'une fusion, liquidation, scission de compartiments, catégories ou classes d'actions dans les limites et conditions prévues par la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010;

Ajout de la liquidation de compartiments liés en cas de liquidation, fusion ou scission de fonds principaux.

Conformément à l'Article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, cette deuxième assemblée générale extraordinaire pourra délibérer valablement quelle que soit la part du capital présente ou représentée. Les décisions sont prises au minimum à la majorité des deux tiers des voix émises.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée sont invités à déposer leurs actions auprès des agents chargés du service financier, tels qu'indiqués dans le prospectus, au moins cinq jours francs auparavant.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée seront admis sur justification de leur identité, à condition de faire connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée au moins cinq jours francs auparavant.

La version provisoire des nouveaux Statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport intérimaire sont disponibles auprès des organismes énumérés dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012024674/755/62.

Digital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.323.

The shareholders of DIGITAL FUNDS are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on *14 March 2012* at 11.00 a.m. with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the annual accounts as of 30 September 2011
3. Decision on the allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors and to the Auditor
5. Statutory elections
6. Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

In order to participate in the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at the latest at 16.00 (Luxembourg time) five days prior to the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent. The majority at the annual general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the Annual General Meeting (referred to as "record date"). There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote. The rights of the shareholders to attend the Annual General Meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the record date.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the Annual General Meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail at the latest five days prior to the Annual General Meeting (the "record date") to the attention of the Company Secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the record date and official address and signature as well as voting instructions. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012024675/755/38.

Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

Puisque le quorum requis aux termes de l'Article 67-1 de la loi du 10 août 1915 régissant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, c'est-à-dire au moins la moitié du capital de la société présent ou représenté, n'a pas été atteinte lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 février 2012, une

DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra à 11.00 heures, le vendredi 30 mars 2012, dans les locaux de la Société de gestion BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, bâtiment H2O, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Ordre du jour:

Mise à jour des Statuts comme suit:

1. Articles 3 et 35: soumission de la Société à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, qui remplace la loi du 20 décembre 2002;
2. Article 4: correction du nom de la commune du siège social (Hesperange au lieu d'Howald-Hesperange);
3. Article 6: redéfinition de la notion de «compartiment»;
4. Article 7: redéfinition des notions de «catégorie d'actions» et de «classe d'actions»;
Articles 8, 10, 12, 13, 14, 19, 24, 29, et 31: remplacement de la notion de «sous-catégorie» par «classe».
5. Articles 8 et 10, § 6: annulation de l'émission de certificats d'actions
Suppression de l'article 9 relatif aux certificats perdus ou endommagés;
6. Article 10, § 1: création de la possibilité pour le Conseil d'administration de rejeter toute nouvelle souscription;
7. Article 13, § 3: création de la possibilité d'arrondir à l'unité ou fraction supérieure ou inférieure en cas de rachat d'actions;
8. Création d'un nouvel article suivant l'article 13 autorisant le Conseil d'administration à scinder ou regrouper des actions;
9. Article 14(b): addendum à la date d'évaluation comme la date de détermination de la valeur des fonds investis (14b);
Article 14(d): suppression du consentement de la banque dépositaire pour la nomination de l'expert désigné pour l'évaluation d'actifs non cotés;
10. Article 15(e) et (f): ajout des termes «catégories ou classes d'actions» pour les suspensions de la VNI et des ordres en cas de fusion ou de liquidation;
Article 15 (f): élimination de la période maximale de 2 jours pour la suspension de la VNI et des ordres en cas de fusion;
Article 15: ajout de la suspension de la VNI et des ordres dans un compartiment lié en cas de suspension identique dans le fonds principal;
11. Article 15, § 3 et 4 : remplacement de la limite de 10 % par une limite définie par le conseil d'administration afin de déterminer le pourcentage d'actifs rachetés exigeant une suspension ou un renvoi du traitement des ordres;
12. Article 17, § 5: les décisions du Conseil d'administration sont votées à la majorité des voix émises;
13. Article 20: ajout de la possibilité pour le Conseil d'administration de créer des compartiments investissant dans d'autres compartiments de la Société ainsi que des compartiments liés;
14. Article 27: L'assemblée générale des actionnaires peut valablement délibérer, indépendamment de la part de capital représentée. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix émises;
15. Articles 31 et 32: remplacement de la période de 9 mois après liquidation par un renvoi aux règlements en vigueur pour le dépôt d'actifs non distribués auprès de la Caisse de Consignation;
16. Article 32: réécriture de l'article pour donner au Conseil d'administration les pleins pouvoirs en ce qui concerne les décisions relatives à l'efficacité et aux conditions d'une fusion, liquidation, scission de compartiments, catégories ou classes d'actions dans les limites et conditions prévues par la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010;

Ajout de la liquidation de compartiments liés en cas de liquidation, fusion ou scission de fonds principaux.

Conformément à l'Article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, cette deuxième assemblée générale extraordinaire pourra délibérer valablement quelle que soit la part du capital présente ou représentée. Les décisions sont prises au minimum à la majorité des deux tiers des voix émises.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée sont invités à déposer leurs actions auprès des agents chargés du service financier, tels qu'indiqués dans le prospectus, au moins cinq jours francs auparavant.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée seront admis sur justification de leur identité, à condition de faire connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée au moins cinq jours francs auparavant.

La version provisoire des nouveaux Statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport intérimaire sont disponibles auprès des organismes énumérés dans le prospectus.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012024676/755/62.

UBS (Lux) Institutional Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.477.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Institutional SICAV sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Dienstag, den 20. März 2012 um 10.00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2011
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Geschäftsleitung
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16.00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012024677/755/33.

Kapital multiflex, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion particulier du 1^{er} février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012018927/9.

(120023249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

CIR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 15.381.

L'an deux mille douze, le seizième jour de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Paola Mascolo, Senior operating officer, résidant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois CIR INTERNATIONAL S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15381, dénommée ci-après "la Société Absorbante", en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions circulaires prises en date du 14 février 2012,

Les résolutions circulaires, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Exposé

La partie comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

La partie comparante, telle que représentée, constate;

Qu'en application des articles 278 et suivants de la Loi, la Société Absorbante détenant l'intégralité (100%) des actions de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129942, (encore appelée Société Absorbée), a absorbé ladite société conformément au projet de fusion passé par acte authentique en date 26 octobre 2011 par-devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2641 du 31 octobre 2011.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbante, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées.

Qu'aucun associé d'une des sociétés concernées n'ayant requis la convocation d'une assemblée, la fusion se trouvant réalisée un mois après le 26 octobre 2011, date de la publication du projet de fusion dans le Mémorial C.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouvait réalisée au 1^{er} décembre 2011, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi, notamment que la Société Absorbée dénommée CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A. a cessé d'exister.

Qu'enfin les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées, la fusion aura effet à l'égard des tiers après la publication du présent acte suivant les prescrits de l'article 273 de la Loi.

Les frais et honoraires des présentes sont à la charge de la Société Absorbante.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la partie comparante en son siège social 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pouvoirs

Le comparant, es qualité qu'il agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante et interprétation lui donnée en langue française, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paola Mascolo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 février 2012. LAC / 2012 / 7609. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012022993/53.

(120028804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Groupement de Désossage Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.383.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société tenue au siège social à Luxembourg le lundi 5 mars 2012 à 11.00 heures et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 et affectation du résultat
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 et affectation du résultat
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation du résultat
4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et affectation du résultat
5. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et affectation du résultat
6. Décharge à accorder aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat respectif
7. Renouvellement des mandats sociaux
8. Divers.

Référence de publication: 2012019194/607/19.

Cbel+ 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.070.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "CBEL+ 1 SA", a société anonyme, qualifying as a securitisation company, having its registered office in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 2nd day of February 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 27th of April 2006, number 843.

The meeting was opened by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Mr. Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B),

The meeting elected as scrutineer Mrs. Caroline COZIER, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to the members of the Board of directors.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, that all the shares are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, the totality of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The general meeting decides to appoint PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., Société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 127.972, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The general meeting decides to grant full discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandates.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CBEL+ 1 SA", société de titrisation, avec siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 2 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 843 du 27 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline COZIER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux membres du conseil d'administration.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur, PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 127.972.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, C. COZIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2012. Relation: LAC/2012/459. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012021829/120.

(120027672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

UBS (Lux) Key Selection SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.049.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Key Selection SICAV 2 sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Dienstag, den 20. März 2012 um 10:30 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2011
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Geschäftsleitung
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesen-

heitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012024678/755/33.

UBS (Lux) Key Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.580.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Key Selection SICAV sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Dienstag, den 20. März 2012 um 10:00 Uhr an deren Geschäftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2011
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Geschäftsleitung
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012024679/755/34.

UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.357.

Die Aktionäre der UBS (Lux) SICAV 1 sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Dienstag, den 20. März 2012 um 10:15 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2011
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Geschäftsleitung

5. Sitzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012024680/755/33.

Sereno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 57.708.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social de la société en date du 7 mars 2012 à 10h30 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
6. Elections Statutaires
7. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012020772/802/18.

Sopura Sustainable Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 157.688.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 2012 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Ratification de la Cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012020786/795/16.

Cezane S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 143.217.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 7 mars 2012 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012020785/833/18.

RM Special Situations Total Return I, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 9 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012018928/9.

(120023250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Kapital Konzept, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 1^{er} février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012018929/9.

(120023251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Parthena Reys Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.395,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.148.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

IT APPEARED:

Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SICAV-FIS, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualified as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) under number B 154.363 acting by its general managing partner, Parthena Reys Perennial Management S.A. having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 136.401;

Hereby represented by Ms Virginie Gonella, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23 December 2011 given under private seal;

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Parthena Reys Property Holdings S.à.r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, Route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (*Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg*) under number B 152.148 (the “Company”). The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary Maître Henri Hellinckx on 18 March 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 6 May 2010, number 946 page 45384.

II. The Company’s articles of association have not been amended since that date.

III. The Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognized to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda

1) Decision to appoint Mr. Michael Whittingdale as manager (*gérant*) of the Company for an unlimited period of time;

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand eight hundred ninety-five Euro (EUR 19,895.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five thousand Euro (EUR 12,500.-) to thirty-two thousand three hundred ninety-five Euro (EUR 32,395.-), by the issuance of nineteen thousand eight hundred ninety-five (19,895) new shares (*parts sociales*) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the “New Shares”), having the same rights and privileges as the existing shares (*parts sociales*), together with a total share premium of an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) (the “Share Premium”);

3) Subscription and full payment of the aggregate amount of six hundred nineteen thousand eight hundred ninety-five Euro (EUR 619,895.-) by the sole shareholder corresponding to the New Shares together with the Share Premium, by (a) a contribution in cash of an amount of twenty-eight thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 28,625.-) and (b) a contribution in kind consisting in receivables the sole shareholder holds against the Company, as further described in a report of the board of managers (*conseil de gérance*) of the Company (the “Board of Managers”) dated 28 December 2011;

4) Decision to set an unissued authorized capital of an up-to-amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) (the “Authorized Capital”) in the articles of association of the Company (the “Articles”), allowing the Board of Managers during a period of five (5) years, to increase in one or several successive tranches, the Company’s share capital within the limits of the Authorized Capital;

5) Subsequent amendment of article 5 of the Articles; and

6) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the aforementioned agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint Mr. Michael Whittingdale, professionally residing at Chancery House, 53-67 Chancery Lane, London WCDA2 1QU, Great Britain, as manager (*gérant*) of the Company for an unlimited period of time.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand eight hundred ninety-five Euro (EUR 19,895.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five thousand Euro (EUR 12,500.-) to thirty-two thousand three hundred ninety-five Euro (EUR 32,395.-), by creating and issuing nineteen thousand eight hundred ninety-five (19,895) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares, together with a Share Premium of an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares and to fully pay up such New Shares, together with the Share Premium, by:

(i) a contribution in cash of an amount of twenty-eight thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 28,625.-); and

(ii) a contribution in kind consisting in receivables it currently owns against the Company (the “Contribution in Kind”), as further described in a report of the Board of Managers of the Company dated 28 December 2011 (the “Company’s Report”).

The amount of twenty-eight thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 28,625.-) paid in cash, is now at the disposal of the Company, evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

The Contribution in Kind is valued at the amount of five hundred ninety-one thousand two hundred seventy Euro (EUR 591,270.-).

Declaration

The value of the Contribution in Kind to the Company is evidenced by the Company's Report, which values the Contribution in Kind at the amount of five hundred ninety-one thousand two hundred seventy Euro (EUR 591,270.-).

The aggregate amount of six hundred nineteen thousand eight hundred ninety-five Euro (EUR 619,895.-), representing the amount of twenty-eight thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 28,625.-) paid in cash plus the value of the Contribution in Kind valued at the amount of five hundred ninety-one thousand two hundred seventy Euro (EUR 591,270.-) is allocated as follows:

- an amount of nineteen thousand eight hundred ninety-five Euro (EUR 19,895.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) is to be allocated to the Share Premium reserve account of the Company.

This Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to set an unissued Authorized Capital of an up-to-amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) in the Articles of the Company, allowing the Board of Managers during a period of five (5) years, to increase in one or several successive tranches, the Company's share capital within the limits of the Authorized Capital.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to fully amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" 5. Subscribed share capital and authorized share capital. The Company's share capital is set at thirty-two thousand three hundred ninety-five Euro (EUR 32,395.-) divided into thirty-two thousand three hundred ninety-five (32,395) shares (parts sociales) (the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and paid up.

Besides and apart from the subscribed share capital, the authorised share capital of the Company is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-) (the "Authorized Capital").

The Board of Managers is authorized to issue convertible debt instruments, convertible bonds or similar instruments including but not limited to preferred equity certificates convertible or not, and to increase the share capital within the limits of the Authorized Capital in one or several installments.

Shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Managers may determine. The Board of Managers may in particular determine:

- the time and the number of the Shares to be subscribed and issued;
- whether the Shares have to be offered on a pre-emptive basis to the existing Shareholders in proportion of the capital represented by their Shares or not;
- whether a share premium will be paid on the Shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the Shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that the Shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Managers under the terms of convertible debt instruments, convertible bonds or similar instruments including but not limited to preferred equity certificates convertible or not, issued from time to time by the Company.

The Board of Managers may delegate to any manager of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon every increase of the share capital of the Company by the Board of Managers within the limits of the Authorized Capital, the present article 5 shall be amended accordingly.

Such authorization is given to the Board of Managers for a period of five (5) years as from the date of publication of the minutes of the extraordinary general shareholder's meeting held on 28 December 2011.

Holder of Shares of the Company are individually referred as a "Shareholder" or collectively the "Shareholders".

At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a solely owned company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS CLOSED.

23348

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,200.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.363 agissant par son associé-gérant commandité, Parthena Reys Perennial Management S.A. ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.401;

Ici représentée par Madame Virginie Gonella, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 décembre 2011 donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

I. La partie comparante est le seul associé (l'«Associé Unique») de Parthena Reys Property Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.148 (la «Société»). La Société a été constituée par un acte du notaire soussigné Maître Henri Hellinckx, en date du 18 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 mai 2010, numéro 946 page 45384.

II. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. L'Associé Unique, dûment représenté, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Décision de nommer M. Michael Whittingdale en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée;

2) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 19.895,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à trente-deux mille trois cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 32.395,-), par l'émission de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze (19.895) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant les mêmes droits et prérogatives que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six cent mille Euros (EUR 600.000,-) (la «Prime d'Emission»);

3) Souscription et libération intégrale du montant total de six cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 619.895,-) par l'associé unique correspondant aux Nouvelles Parts Sociales ensemble avec la Prime d'Emission, par (a) un apport en numéraire d'un montant de vingt-huit mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 28.625,-) et (b) un apport en nature consistant en des créances que l'associé unique détient contre la Société, tel que plus amplement décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») daté du 28 décembre 2011;

4) Décision de fixer un capital autorisé non-émis d'un montant maximal de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) (le «Capital Autorisé») dans les statuts de la Société (les «Statuts»), autorisant le Conseil de Gérance durant une période de cinq (5) ans, à augmenter en une ou plusieurs tranches successives, le capital social de la Société dans les limites du Capital Autorisé;

5) Modification subséquente de l'article 5 des Statuts; et

6) Divers.

En conséquence, sur base de l'ordre du jour mentionné ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer M. Michael Whittingdale, résidant professionnellement à Chancery House, 53-67 Chancery Lane, Londres WCDA2 1QU, Grande Bretagne, en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 19.895,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à trente-deux mille trois cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 32.395,-), par la création et l'émission de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze (19.895) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et prérogatives que les parts sociales existantes, ensemble avec la Prime d'Emission d'un montant de six cent mille Euros (EUR 600.000,-).

Souscription – Paiement

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec la Prime d'Emission, par:

- (i) un apport en numéraire d'un montant de vingt-huit mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 28.625,-); et
- (ii) un apport en nature consistant en des créances qu'il détient actuellement contre la Société (l'«Apport en Nature»), tel que plus amplement décrit dans le rapport du Conseil de Gérance de la Société daté du 28 décembre 2011 (le «Rapport de la Société»).

La somme de vingt-huit mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 28.625,-) payée en espèces, est maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au moyen d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui l'a expressément enregistré.

L'Apport en Nature est évalué au montant de cinq cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-dix Euros (EUR 591.270,-).

Déclaration

La valeur de l'Apport en Nature à la Société est justifiée par le Rapport de la Société, lequel évalue l'Apport en Nature à un montant de cinq cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-dix Euros (EUR 591.270,-).

Le montant total de six cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 619.895,-) représentant le montant de vingt huit mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 28.625,-) payé en espèces augmenté de la valeur de l'Apport en Nature évalué au montant de cinq cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-dix Euros (EUR 591.270,-) est alloué comme suit:

- un montant de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 19.895,-) est à allouer au compte du capital social de la Société; et
- un montant de six cent mille Euros (EUR 600.000,-) est à allouer au compte de réserve relatif à la Prime d'Emission de la Société.

Le Rapport de la Société, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de fixer un Capital Autorisé non-émis d'un montant maximal de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) dans les Statuts de la Société, permettant au Conseil de Gérance pendant une période de cinq (5) ans, d'augmenter en une ou plusieurs tranches successive, le capital social de la Société dans les limites du Capital Autorisé.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de modifier entièrement l'article 5 des Statuts, qui se lira dorénavant comme suit:

« **5. Capital social souscrit et capital social autorisé.** Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille trois cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 32.395,-) divisé en trente deux mille trois cent quatre-vingt-quinze (32.395) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toute entièrement souscrites et libérées.

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital social autorisé de la Société est fixé à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) (le «Capital Autorisé»).

Le Conseil de Gérance est autorisé à émettre des instruments de dettes convertibles, des obligations convertibles ou des instruments similaires, en ce compris, sans y être limité, des certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), convertibles ou non, et à augmenter le capital social dans les limites du Capital Autorisé en une ou plusieurs fois.

Des Parts Sociales peuvent être souscrites et émises sous les termes et conditions que le Conseil de Gérance déterminera. Le Conseil de Gérance peut déterminer en particulier:

- la date d'émission et le nombre de Parts Sociales devant être souscrites et émises;
- si les Parts Sociales doivent être offertes par préférence aux Associés existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs Parts Sociales ou non;
- si une prime d'émission liée aux Parts Sociales devant être souscrites et émises sera payée et, le cas échéant, le montant de cette prime d'émission;
- si les Parts Sociales seront payées par un apport en numéraire ou par un apport en nature; et
- si les Parts Sociales seront émises suite à l'exercice d'un droit de souscription et/ou de conversion accordé par le Conseil de Gérance sous les termes des instruments de dettes convertibles, des obligations convertibles ou autres instruments similaires, en ce compris, sans y être limité, des certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), convertibles ou non, émis à tout moment par la Société.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la mission de recueillir les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Parts Sociales représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Lors de chaque augmentation de capital social de la Société par le Conseil de Gérance endéans les limites du capital autorisé, le présent article 5 sera modifié en conséquence.

Une telle autorisation est accordée au Conseil de Gérance pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé qui s'est tenue le 28 décembre 2011.

Les détenteurs de Parts Sociales de la Société sont individuellement définis comme un «Associé» et collectivement comme les «Associés».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.»

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.200,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. GONELLA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/761. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur p.d. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012022687/277.

(120029186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.041.

L'extrait du recueil des signatures autorisées au 15 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022564/10.

(120028990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Para Press S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 22.801.

IM JAHRE ZWEITAUSENDZWÖLF,
AM SECHZEHNTE FEBRUAR,

Vor Maître Cosita DELVAUX, Notarin mit Amtswohnsitz in Redange-sur-Attert.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft „PARA PRESS S.A.“ (hiernach „die Gesellschaft“), mit Sitz in L-3201 Bettembourg, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 22801, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft „PARA PRESS S.A.“ wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 29. April 1985, durch Notar Urbain THOLL, mit damaligem Amtswohnsitz in Clervaux, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hiernach „Mémorial C“), Nummer 164 vom 11. Juni 1985.

Die gesetzmässige Umwandlung des Gesellschaftskapitals wurde in der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 26. Juni 2002 beschlossen, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 145 vom 12. Februar 2003.

Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 1.859.201,44 (eine Million achthundertneunundfünfzigtausendzweihundertein Euro vierundvierzig Cent) und ist eingeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien ohne Nennwert.

Die Versammlung wird um 10:30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Armand HAAS, administrateur de sociétés, mit Berufsadresse in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Mireille GEHLEN, licenciée en administration des affaires, mit Berufsadresse in Luxemburg,

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Thierry JACOB, Angestellter, mit Berufsadresse in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Sie sind gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienen „ne varietur“ paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Reduzierung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von EUR 509.201,44 (fünfhundertneuntausendzweihundertundein Euro vierundvierzig Cent) um es von seinem jetzigen Stand von EUR 1.859.201,44 (eine Million achthundertneunundfünfzigtausendzweihundertein Euro vierundvierzig Cent) auf EUR 1.350.000,00 (eine Million dreihundertfünfzigtausend Euro) herabzusetzen, durch Herabsetzung des aktuellen Buchwertes der Aktien von EUR 1.239,47 (eintausendzweihundertneununddreissig Euro siebenundvierzig Cent) auf EUR 900,00 (neunhundert Euro), ohne Streichung von Aktien. Die Kapitalherabsetzung wird teilweise absorbiert durch den am 31. Dezember 2011 vorhandenen Verlust in Höhe von EUR 540.457,49 (fünfhundertvierzigtausendvierhundertsebenundfünfzig Euro neunundvierzig Cent).

2) Infolge der Reduzierung des Aktienkapitals unter Punkt 1, teilweise Freigabe der freien Rücklagen durch Reduzierung des aktuellen Betrages von EUR 186.000,00 (einhundertsechszehntausend Euro) auf EUR 135.000,00 (einhundertfünfunddreissigtausend Euro). Der freigegebene Betrag in Höhe von EUR 51.000,00 (einundfünfzigtausend Euro) dient dazu den Teilverlust vom 31. Dezember 2011 in Höhe von EUR 31.256,05 (einunddreissigtausendzweihundertsechszehntausend Euro fünf Cent) zu absorbieren und die Bereitstellung einer freien Rücklage in Höhe von EUR 19.743,95 (neunzehntausendsiebenhundertdreieundvierzig Euro fünfundneunzig Cent).

3) Weitere Reduzierung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von EUR 250.000,00 (zweihundertfünfzigtausend Euro) um es von seinem jetzigen Stand von EUR 1.350.000,00 (eine Million dreihundertfünfzigtausend Euro) auf EUR 1.100.000,00 (eine Million einhunderttausend Euro) herabzusetzen durch Herabsetzung des aktuellen Buchwertes der Aktien von EUR 900,00 (neunhundert Euro) auf EUR 733,33 (siebenhundertdreieunddreissig Euro dreiunddreissig Cent), ohne Streichung von Aktien. Die Kapitalherabsetzung wird durch Rückzahlungen an die Aktionäre zu den gesetzlichen vorgeschriebenen Bedingungen erfolgen.

4) Infolge der Reduzierung des Aktienkapitals unter Punkt 3, teilweise Freigabe der freien Rücklagen durch Reduzierung des aktuellen Betrages von EUR 135.000,00 (einhundertfünfunddreissigtausend Euro) auf EUR 110.000,00 (einhundertzehntausend Euro). Der freigegebene Betrag in Höhe von EUR 25.000,00 (fünfundzwanzigtausend Euro) dient dazu die neu angelegten freien Rücklagen von EUR 19.743,95 (neunzehntausendsiebenhundertdreieundvierzig Euro fünfundneunzig Cent) auf EUR 44.743,95 (vierundvierzigtausendsiebenhundertdreieundvierzig Euro fünfundneunzig Cent) zu erhöhen.

5) Anpassung des Artikels 5 der Satzung, in Folge der hiervor erfolgten Kapitalreduzierungen.

6) Verschiedenes.

Sodann haben die Aktionäre, vertreten wie hiavor erwähnt, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Hauptversammlung beschließt die Reduzierung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von EUR 509.201,44 (fünfhundertneuntausendzweihundertundein Euro vierundvierzig Cent) um es von seinem jetzigen Stand von EUR 1.859.201,44 (eine Million achthundertneunundfünfzigtausendzweihundertein Euro vierundvierzig Cent) auf EUR 1.350.000,00 (eine Million dreihundertfünfzigtausend Euro) herabzusetzen, durch Herabsetzung des aktuellen Buchwertes der Aktien von EUR 1.239,47 (eintausendzweihundertneununddreissig Euro siebenundvierzig Cent) auf EUR 900,00 (neunhundert Euro), ohne Streichung von Aktien. Die Kapitalherabsetzung wird teilweise absorbiert durch den am 31. Dezember 2011 vorhandenen Verlust in Höhe von EUR 540.457,49 (fünfhundertvierzigtausendvierhundertsebenundfünfzig Euro neunundvierzig Cent).

Zweiter Beschluss

Nachdem das Aktienkapital auf EUR 1.350.000,00 (eine Million dreihundertfünfzigtausend Euro) reduziert worden ist, beschließt die außerordentliche Hauptversammlung auch die teilweise Freigabe der freien Rücklagen durch Reduzierung ihres aktuellen Betrages von EUR 186.000,00 (einhundertsechundachtzigtausend Euro) auf EUR 135.000,00 (einhundertfünfunddreissigtausend Euro).

Der durch die Reduzierung der freien Rücklagen auf EUR 135.000,00 (einhundertfünfunddreissigtausend Euro) zur Verfügung stehende Betrag in Höhe von EUR 51.000,00 (einundfünfzigtausend Euro) wird wie folgt aufgeteilt:

- Der Betrag in Höhe von EUR 31.256,05 (einunddreissigtausendzweihundertsechundfünfzig Euro fünf Cent) dient dazu den Teilverlust der am Jahresende am 31. Dezember 2011 existierte zu absorbieren und
- Der Betrag in Höhe von EUR 19.743,95 (neunzehntausendsiebenhundertdreieundvierzig Euro fünfundneunzig Cent) wird als freie Rücklage bereitgestellt.

Der Nachweis über das Bestehen der freien Rücklagen wurde der Notarin erbracht durch die Bilanz vom 31. Dezember 2011.

Diese Bilanz bleibt, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Parteien und die unterzeichnete Notarin, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Diese freien Rücklagen sind augenblicklich noch vorrätig und wurden in Zwischenzeit durch keine Begebenheiten abgeändert laut ausdrücklicher Bestätigung der Aktionäre.

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Hauptversammlung beschließt eine weitere Reduzierung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von EUR 250.000,00 (zweihundertfünfzigtausend Euro) um es von seinem jetzigen Stand von EUR 1.350.000,00 (eine Million dreihundertfünfzigtausend Euro) auf EUR 1.100.000,00 (eine Million einhunderttausend Euro) herabzusetzen durch Herabsetzung des aktuellen Buchwertes der Aktien von EUR 900,00 (neunhundert Euro) auf EUR 733,33 (siebenhundertdreiunddreissig Euro dreiunddreissig Cent), ohne Streichung von Aktien.

Die Kapitalherabsetzung wird durch Rückzahlungen an die Aktionäre zu den gesetzlichen vorgeschriebenen Bedingungen erfolgen.

Vierter Beschluss

Nachdem das Aktienkapital auf EUR 1.100.000,00 (eine Million einhunderttausend Euro) reduziert worden ist, beschließt die außerordentliche Hauptversammlung auch die teilweise Freigabe der freien Rücklagen durch Reduzierung ihres aktuellen Betrages von EUR 135.000,00 (einhundertfünfunddreissigtausend Euro) auf EUR 110.000,00 (einhundertzehntausend Euro).

Der durch die Reduzierung der freien Rücklagen auf EUR 110.000,00 (einhundertzehntausend Euro) zur Verfügung stehende Betrag in Höhe von EUR 25.000,00 (fünfundzwanzigtausend Euro) wird dem Betrag in Höhe von EUR 19.743,95 (neunzehntausendsiebenhundertdreieundvierzig Euro fünfundneunzig Cent) hinzugefügt, so dass die freien Rücklagen auf EUR 44.743,95 (vierundvierzigtausendsiebenhundertdreieundvierzig Euro fünfundneunzig Cent) erhöht werden.

Fünfter Beschluss

Im Einklang mit den vorhergehenden Beschlüssen wird Artikel 5 wie folgt abgeändert:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 1.100.000,00 (eine Million einhunderttausend Euro) eingeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien ohne Nennwert. Alle Aktien sind voll eingezahlt“.

Da die Tagesordnung erschöpft ist schließt der Vorsitzende die Versammlung um 11.00 Uhr.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen wurde in Luxemburg-Stadt, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die der Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit uns Notarin unterzeichnet.

Gezeichnet: A. HAAS, M. GEHLEN, T. JACOB, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 février 2012. Relation: RED/2012/246. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 17. Februar 2012.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2012022696/120.

(120029241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 1, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012022874/10.

(120029169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 3, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015-3 (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012022875/11.

(120029171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 4, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015-4 (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012022876/11.

(120029172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 5, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015-5 (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012022877/11.

(120029173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 2, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015-2 (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.
Jérôme Debertolis
Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012022878/11.

(120029178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Eurizon Focus Formula Azioni 2014, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2014 (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.
Jérôme Debertolis
Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012022879/11.

(120029182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Staedel Hanseatic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.962.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 14. Dezember 2011:

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012 enden:

- Felix Pieplow, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Dimitri Speck, Verwaltungsratsmitglied;
- Markus Gierke, Verwaltungsratsmitglied, beruflich ansässig in 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach/Luxemburg;
- Bernd Schlichter, Verwaltungsratsmitglied, beruflich ansässig in 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach/Luxemburg;
- Udo Stadler, Verwaltungsratsmitglied, beruflich ansässig in 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach/Luxemburg.

PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l. mit Sitz in Luxemburg wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012 bestellt.

Luxemburg, den 14. Dezember 2011.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012023782/23.

(120030241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Global Family Value Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Global Family Value Umbrella Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.
Signature

Référence de publication: 2012023494/10.

(120030218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Global Family Protect Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Global Family Protect Umbrella Fund - Global Family Equity a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2012023495/10.

(120030220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Global Family Protect Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Global Family Protect Umbrella Fund - Global Family Protect a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2012023496/10.

(120030222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Marble Lane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.889.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Korea Investment Corporation, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Korea, having its registered office at 16F Seoul Finance Center, 84, Taepyeongno1(il)-ga, Jung-gu, Seoul, Republic of Korea, registered with the Taxpayer Service Center under business registration number 104-81-95021 and resident (Corporation) registration number 110171-0030334,

duly represented by Mr. Louis-Foulques Servajean-Hilst, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 December in Seoul, Korea.

The proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

“A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “Marble Lane S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to nonshareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until his successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager.

The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.”

Transitional provisions

- 1) The Company’s first financial year shall begin on the date of the Company’s incorporation and shall end on 31 December 2012.
- 2) Interim dividends may also be made during the Company’s first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Korea Investment Corporation, aforementioned, paid twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares; and

all the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,600.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company’s entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
 - a) Kenneth Gordon Macrae, born on 30 May 1962 in Richmond, with professional address at 205, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Jean-Baptiste Willot, born on 1 February 1972 in Lille, with professional address at 205, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - c) Ouk Choi, born on 12 January 1968 in Seoul, Republic of Korea, with professional address at 16F Seoul Finance Center, 84, Taepyeongno1(il)-ga, Jung-gu, Seoul, Korea.
3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company’s accounts of the financial year 2012 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.
4. The address of the Company’s registered office is set at 205, route d’Arlon L1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quatorze du mois de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Korea Investment Corporation, une société constituée et existante sous les lois de la République de Corée, ayant son siège social à 16F Seoul Finance Center, 84, Taepyeongno1(il)-ga, Jung-gu, Seoul, République de Corée, inscrite au Taxpayer Service Center sous le numéro d’inscription 104-81-95021 et sous le numéro de résident (Corporation) 110171-0030334,

dûment représentée par M. Louis-Foulques Servajean-Hilst, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 décembre 2011; et

la procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

«A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Marble Lane S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3. Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente

(30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
- 6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

- 7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

- 8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.
- 8.4. Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.
- 8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

- 9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.
- 9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».
- 9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.
- 9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la Société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24 Dividendes Intérimaires - Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.»

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) Korea Investment Corporation, susnommée,
a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour une souscription à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales;
et

Total: Douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) payés pour douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1,500.

Assemblée générale des associés

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).
- 2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Kenneth Gordon Macrae, né le 30 mai 1962 à Richmond, ayant pour adresse professionnelle 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

b) Jean-Baptiste Willot, né le 1^{er} février 1972 à Lille, France, ayant pour adresse professionnelle 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

c) Ouk Choi, né le 12 janvier 1968 à Seoul, République de Corée, ayant pour adresse professionnelle 16F Seoul Finance Center, 84, Taepyeongno1(il)-ga, Jung-gu, Seoul, République de Corée.

3) Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2012 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.-F. Servajeau-Hilst et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2011. LAC/2011/56758. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003833/721.

(120003222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

ArcelorMittal Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.754.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "ArcelorMittal Energy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162754, having its registered office at 19, avenue de Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary 27 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1873 on August 17, 2011.

Are present:

1) "ArcelorMittal", a public limited company (société anonyme) having its registered office at L-2930 Luxembourg, 19, Avenue de la Liberté, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 82454,

2) "AM Global Holding", a private limited liability company, (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2930 Luxembourg, 19, Avenue de la Liberté, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B B102898.

The meeting is presided by Mrs Linda QEJEH, Legal Counsel, residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Ana Paula DA SILVA, Paralegal, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. - Decision to increase the issued share capital of the Company with an amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-) in order to raise it from its current amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-) to four million Euros (EUR 4,000,000.-) by contribution in cash, by creating and issuing two thousand (2,000) new shares with unlimited liability with no designation of nominal value;

2. Subscription and liberation of new shares.;

3. Amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the issued subscribed share capital of the Company by an amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-) in order to raise it from its current amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-) to four million Euros (EUR 4,000,000.-) by creating and issuing two thousand (2,000) new shares with unlimited liability with no designation of nominal value.

The two thousand (2,000) New Shares with unlimited liability are subscribed by AM Global Holding, previously named, and entirely paid up by contribution in cash of two million Euros (EUR 2,000,000.-).

The other shareholder waives his preferential subscription rights.

The proof of the existence and of the value of said contribution in cash have been produced to the undersigned notary who expressly acknowledges this

Second resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation as follows:

“The subscribed share capital is fixed at four million Euro (EUR 4,000,000.-). It is represented by four thousand (4,000) shares, namely:

- three thousand nine hundred and ninety-eight shares with unlimited liability

(“actions de commandité”) 3,998

- two shares with limited liability (“action de commanditaire”) 2

with no designation of nominal value, all fully paid up.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this deed are estimated at three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Arcelor-Mittal Energy S.C.A.» (la “Société”) constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162754, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1873, en date du 17 août 2011.

Sont présents,

1) «ArcelorMittal», société anonyme, ayant son siège social à L2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82454,

2) «AM Global Holding», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102898.

L’Assemblée est sous la présidence de Mademoiselle Linda QEQEH, Legal Counsel, demeurant à Luxembourg,

et nommant comme Secrétaire Mme Ana Paula Da Silva, Paralegal, demeurant à Luxembourg, et qui est également élue scrutatrice par l'Assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-) à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000.-) par apport en numéraire et par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles de commandité sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération des nouvelles actions.

3. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et paraphées par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-) à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000.-) par apport en numéraire et par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles de commandité sans désignation de valeur nominale.

Les deux mille (2.000) actions de commandité seront souscrites par AM Global Holding, prénommée et intégralement libérées par un apport en numéraire de deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-).

L'autre actionnaire renonce à son droit de souscription préférentiel.

Le document justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport en numéraire a été présenté au notaire soussigné qui les constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000.-). Il est représenté par quatre mille (4.000) actions à savoir:

- trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions de commandité	3.998
- deux actions de commanditaire	2

sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. QEQUEH, A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18095. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008054/139.

(120008908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

M77 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.989.

Extrait des minutes du 11 janvier 2012 portant sur les résolutions de l'actionnaire unique de la société anonyme M77 Group (la "Société"), concernant la nomination de Monsieur Thibaut Dominique Hausman en tant qu'administrateur, et l'acceptation de la démission de Monsieur Johannes Troelstra de ses fonctions d'administrateur.

Texte original en langue anglaise:

Resolves herewith:

1. To appoint Mr. Thibaut Dominique Hausman, born on January 5, 1976 in Uccle, Belgium, residing at Val Sainte-Croix 106, 1370 Luxembourg, as new director of the Company effective as of January 1, 2012 for a duration until the annual general meeting of 2017.

2. To accept the resignation of Mr. Johannes Troelstra as director of the Company effective as of January 1, 2012.

Traduction française:

Prend par la présente la résolution:

1. De nommer Mr. Thibaut Dominique Hausman, né le 5 janvier 1976 à Uccle, Belgique, domicilié à Val Sainte-Croix 106, 1370 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société à partir du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale de 2017.

2. D'accepter la démission de Mr. Johannes Troelstra en tant qu'administrateur de la Société à partir du 1^{er} janvier 2012.

Référence de publication: 2012010695/23.

(120011991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Armal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.021.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 décembre 2011

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.489;

- DIRECTOR S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.613;

- MANAGER S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.614.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Domenico Cogliandro, né le 12 février 1979, à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration d'élire, président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

4) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration d'élire Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France) et résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

Administrateur délégué de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2017.

5) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, LUXFIDUCIA S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

6) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017;

7) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Armal S.A.

Référence de publication: 2012008057/41.

(120009327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Nexus Medical Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.233.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012009726/13.

(120010618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

**Dragonfly Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Dragonfly S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.163.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DRAGONFLY S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Ettelbrück.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société de DRAGONFLY S.A. en DRAGONFLY INVEST S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1.2. des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de DRAGONFLY S.A. en DRAGONFLY INVEST S.A. et de modifier en conséquence l'article 1.2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1.2. La société adopte la dénomination "DRAGONFLY INVEST S.A." (la «Société»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. UHL, F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 5 janvier 2012. Relation: LAC/2012/890. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008206/42.

(120009128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Assisted Living Concept Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 124.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012008059/11.

(120009302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

ACP Intermediate Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.193.095,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.563.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012008068/11.

(120009470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Green Time S.A., Société Anonyme,

(anc. Domulux S.A.).

Enseigne commerciale: Biophenix.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 76.916.

L'an deux mille onze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Hesperange, sous la dénomination de "DOMULUX S.A." R.C.S. Luxembourg B 76.916, constituée suivant acte reçu par le Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 877 du 7 décembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en GREEN TIME S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}

2. Introduction d'une enseigne commerciale "BIOPHENIX" et ajoute à cet effet d'un alinéa 2 à l'article 1^{er} des statuts.

2. Transfert du siège social à L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, route de Belvaux.

3. Modification de l'objet social et, par conséquent, de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet la vente en gros ou en détail, sous toutes ses formes, de tous produits et aliments diététiques, de compléments alimentaires, de produits de beauté et de parfumerie, ainsi que la fabrication et le façonnage de compléments alimentaires.

Elle a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

4. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

a) L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en GREEN TIME S.A.

b) L'assemblée décide d'introduire une enseigne commerciale «BIOPHENIX».

c) Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GREEN TIME S.A.

Elle exerce son commerce sous l'enseigne commerciale «BIOPHENIX»

Deuxième résolution

Le siège social est transféré à L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, route de Belvaux de sorte que l'article 1^{er}, 2^{ème} phrase, est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Esch/Alzette.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la vente en gros ou en détail, sous toutes ses formes, de tous produits et aliments diététiques, de compléments alimentaires, de produits de beauté et de parfumerie, ainsi que la fabrication et le façonnage de compléments alimentaires.

Elle a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix huit heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59002 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008201/86.

(120009459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

AREIM TopHolding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.745.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63637 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008089/10.

(120009112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Bol European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 120.142,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008106/11.

(120009134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Canadalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.992.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63634 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008147/10.

(120009410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

S.L.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 49.878.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011

1) Sont renouvelés les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2016:

- Monsieur Henri SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage
- Madame Agnès SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage
- Monsieur Marc SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

2) Sont nommés administrateurs-délégués jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2016:

- Monsieur Marc SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

3) Est nommée réviseur d'entreprises la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-Compagnie Fduciaire, RCSL n° B71178) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2011.

4) L'adresse du siège social est modifiée en: ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage. Bascharage, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2012010708/23.

(120011973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Logan Estates, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.802.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 27 décembre 2011, que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes a changée et est désormais:

- Matthijs BOGERS, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Stéphane HEPINEUZE, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Enfin, il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de l'associé de la société, Matterhorn Capital Europe S.A., a également été transféré au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Logan Estates S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012010674/21.

(120011535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Marvol Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 38.659.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 5 janvier 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MARVOL HOLDINGS SA dont le siège social à L-2320 Luxembourg, 21 boulevard de la Pétrusse a été dénoncé le 22/4/2005.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Laurélia STEINMETZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2012010680/15.

(120012045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.
